
57e course de côte nationale de Reitnau avec participation internationale 28 juin 2026

Règlement particulier

Clôtures des inscriptions : lundi 15 juin 2026

La manifestation compte pour les championnats et coupes suivants et est ouverte à tous les groupes :

**Championnat suisse de montagne
Coupe suisse de la montagne
Renault Classic Cup
PSA Transition Trophy montagne**

**Online-Anmeldung unter www.race.events möglich!
Vous pouvez vous inscrire en ligne sous www.race.events!**

Règlement particulier complément au Règlement standard de la CSN

Tous les textes et articles non repris au présent règlement particulier sont conformes au Règlement Standard CSN en vigueur auquel il faut se référer. Copie du Règlement Standard CSN sera envoyé aux concurrents étrangers, au plus tard avec la confirmation d'engagement.

I PROGRAMME PROVISoire

15.06.2026 24.00 h Clôture des inscriptions

Vérifications techniques :

27.06.2026	15.00 – 19.00 h	Vérifications administratif facultatives pour tous les groupes
	16.00 – 20.00 h	Vérifications techniques facultatives pour tous les groupes
28.06.2026	06.00 – 08.30 h	Vérifications administratives pour tous les groupes
	06.00 – 08.30 h	Vérifications techniques pour tous les groupes

Essais et courses :

28.06.2026	06.50 – 11.00 h	Essais officiels pour tous les groupes
28.06.2026	12.00 – 17.00 h	Manches de course pour tous les groupes

Remise des prix :

Toutes les remises des prix auront lieu dimanche, le 28.06.2026 à 17.30 h

Le programme définitif sera transmis aux conducteurs inscrits avec les "dernières instructions", après la clôture des inscriptions.

II ORGANISATION

Art. 1 Généralités

- 1.1 Le «Verein Bergrennen Reitnau avec l'Équipe Bernoise», organise le 28 juin 2026 la 57^{ème} course de côte nationale à Reitnau.
- 1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS sous le visa Nr. 26-018/Nl+
- 1.3 La manifestation est inscrite au calendrier sportif national de l'ASS en tant qu'épreuve à participation étrangère autorisée.

Art. 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels

- 2.1 Le président du comité d'organisation : Jürg Gasser, Pintelgasse 41, 3752 Wimmis, Tel.: +41 79 317 88 20
- 2.2 L'adresse du secrétariat est la suivante :

	Jusqu'au 26.06.2026: Walter Kupferschmid, Postfach 3, 3624 Goldiwil, 079 422 50 93 Mail: wk@equipebernoise.ch oder bergrennen.reitnau@equipebernoise.ch	
	Dès le 27.06.2026 dès 12.00 Uhr: Sekretariat Reitnau, 079 317 88 20	
2.3	Directeur de course	Silvio Gaffuri, Tel. +41 79 218 79 92
2.4	Vice directeur de course	Martin Guggisberg
2.5	Vice directeur de course	Roger Feller
2.6	Chef d'arrivée	Heinz Uhlmann
	Chef de piste et vice-chef	Patric Remy
	Secrétariat de l'épreuve	Sara Rösselet / Linda Stampfli
	Jury	Th. Bertschi, R. Wieser, F. Stern
	Commissaires techniques	H. Halbeisen, F. Domingues, Y. Paupe
	Chronom. / Informatique	SportsTiming.ch

Art. 3 Tableau d'affichage officiel

Tous les avis et décisions officiels du directeur de course et/ou des commissaires seront affichés au siège du secrétariat de course. Les résultats valables pour la période de réclamation seront affichés sur le calendrier au secrétariat de la course. De plus, toutes les résolutions mentionnées ci-dessus seront également publiées dans l'application **Sportity-App**.

III Dispositions générales

Art. 4 Bases de l'épreuve

- 4.1 L'épreuve se déroulera en conformité avec le Code Sportif International de la FIA et ses annexes, le Règlement Sportif National de l'ASS, les dispositions de la CSN, le Règlement Standard de la CSN pour les courses de côte et l'avis de course.
- 4.3 L'alcool (éthanol) est interdit en compétition dans le sport automobile et le karting. La preuve est apportée par une analyse de l'haleine et/ou du sang. La valeur limite à partir de laquelle il y a infraction correspond à une concentration d'alcool dans le sang de 0,10 g/l. L'alcoolémie est mesurée par une analyse de sang.
- 4.5 La manifestation compte pour les championnats et coupes suivants :
- Championnat suisse de la montagne
 - Renault Classic Cup
 - PSA Transition Trophy montagne
 - L'insigne sportif de l'ASS

Art. 5 Parcours

La manifestation se déroule sur le parcours Reitnau - Stockrüti. Le parcours présente les caractéristiques suivantes : Longueur 1'570 m ; dénivellation 111 m. Afin de réduire la vitesse, un rétrécissement du parcours sera installé dans la partie supérieure.

Art. 6 Véhicules admis

- 6.1 Sont admis tous les véhicules qui correspondent aux prescriptions de l'annexe J du CSI et aux dispositions de la CSN ainsi que, le cas échéant, aux dispositions spécifiques de la formule nationale ou de la coupe de marque concernée. Sont également admis les véhicules historiques selon l'annexe K de la FIA (ceux-ci doivent impérativement être munis d'un passeport technique historique HTP valable de la FIA).

Art. 7 Equipement des véhicules

- 7.7 Les films argentés ou teintés selon l'art. 253.11 annexe J sont autorisés pour tous les groupes, exclusivement sur les vitres latérales arrière et sur la lunette arrière.
- 7.8 L'installation de caméras ou d'appareils de prise de vue doit être conforme au chapitre VII-B - Application des mesures de sécurité en Suisse - et doit être approuvée par les commissaires techniques lors de la réception technique des voitures avant le départ.

Art. 9 Candidats et conducteurs admis

- 9.2 Le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire pour automobiles valable et d'une licence de conducteur de niveau NATIONAL ou supérieur pour l'année en cours pour le véhicule concerné.

Art. 10 Demande de participation et inscriptions

- 10.1 Les inscriptions seront acceptées dès la publication de l'annonce. L'inscription peut se faire sur www.race.events. Les pilotes souhaitant s'inscrire via le formulaire d'inscription officiel doivent contacter l'**EQUIPE BERNOISE**, Christoph Grossenbacher, 078 629 98 37 par téléphone.

Clôture des inscriptions : lundi 15 juin 2026 à 24h00.

Les inscriptions électroniques doivent être confirmées par écrit jusqu'à la clôture des inscriptions en communiquant les informations requises par le formulaire d'inscription. Les inscriptions sur **www.race.events** doivent être effectuées avant la date limite d'inscription. L'heure de départ indiquée sur l'inscription est déterminante. Les inscriptions incomplètes seront refusées. Les inscriptions électroniques doivent obligatoirement être signées en original par le candidat/conducteur lors de l'inscription administrative. L'inscription doit être officialisée par une signature manuscrite à la réception de l'épreuve concernée.

- 10.2 Le nombre maximum de participants autorisés est de 225. Le cas échéant, les critères suivants seront appliqués pour l'acceptation des inscriptions :
- Classement prometteur dans les championnats en cours selon l'art. 4.4
 - Réception chronologique des inscriptions

Art. 11 Frais d'inscription

- 11.1 La finance d'inscription s'élève à CHF 290.00 avec publicité de l'organisateur (cf. art. 16.2), CHF 550.00 sans publicité de l'organisateur (cf. art. 16.2), et doit être transférée ou versée par e-banking ou bulletin de versement. Les versements sont à effectuer sur le compte de l'**EQUIPE BERNOISE**, CH-3097 Liebefeld. IBAN : CH48 8080 8007 1328 0170 2 auprès de la banque Raiffeisenbank Steffisburg.
- 11.2 L'inscription ne sera acceptée que si la finance d'inscription a été versée dans le délai fixé à l'art. 10.1.
- 11.4 Les participants qui annulent leur inscription par écrit avant l'événement (cachet de la poste faisant foi) au plus tard le lundi 22 juin 2026, recevront un remboursement partiel de leurs frais d'inscription, déduction faite de 30 % du montant de base. Les annulations peuvent également être effectuées par voie électronique (courriel) à l'adresse **abmeldung.reitnau@equipebernoise.ch**. Les annulations par téléphone ne seront pas acceptées.

Art. 13 Réserves, texte officiel

- 13.1 L'organisateur se réserve le droit de compléter l'avis de course ou d'édicter des dispositions ou des directives supplémentaires qui font partie intégrante de l'avis de course. De même, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation en cas de participation insuffisante, de force majeure ou d'événements inattendus, sans aucune obligation de dédommagement.
- 13.4 En cas de litige concernant l'interprétation du règlement, seul le texte allemand fait foi.

IV OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Art. 16 Publicité

- 16.2 La publicité facultative de l'organisateur (cf. art. 11.1) doit être apposée des deux côtés au-dessus du dossard. Elle se compose d'un autocollant avec une inscription.

VI DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Art. 21 Entraînement

- 21.2 Au moins 2 manches d'entraînement sont organisées.
- 21.3 Seuls les véhicules ayant passé la réception des voitures sont autorisés à participer aux essais.

Art. 22 Courses

- 22.2 La manifestation se déroule en deux manches au minimum.

VIII Classement

Art. 26 Classement

- 26.1 Le classement est établi sur la base du temps total des deux courses les plus rapides ensemble.
- 26.2 En cas d'égalité de temps entre deux coureurs, le temps de la première course est déterminant.
- 26.3 Les classements suivants sont établis :
- Par classes de cylindrée/divisions selon l'art. 6
 - Renault Classic Cup
 - Classement général tous groupes / scratch

XI Prix et coupes, remise des prix

Art. 29 Prix et coupes

29.3 Les prix et les coupes suivants sont distribués : prix du vainqueur du jour, prix du vainqueur du groupe, prix du vainqueur de la classe. Par classe, 1/3 des classés ont droit à un prix. Chaque participant reçoit un prix souvenir.

Art. 30 Remise des prix

30.2 La remise des prix a lieu le dimanche 28 juin 2026, environ 1 heure après la fin de la course. Le lieu exact sera communiqué dans les dernières directives.

Berne, peut 2026

Le président de la CSN : Andreas Michel

Le directeur de course : Silvio Gaffuri

X Dispositions spéciales de l'organisateur

A Il est interdit de peindre la signalisation routière et les glissières de sécurité.

B Le parcours sera surveillé par la police avant la manifestation; les entraînements sauvages et **les courses de contrôle à vitesse élevée ne sont pas autorisés. Les coureurs qui ne respectent pas cette prescription peuvent être exclus de la manifestation.**

C Chaque participant à une manifestation sportive doit être en possession de la **carte d'identité de la voiture** engagée et doit la présenter lors du contrôle administratif et de la réception technique de la voiture, faute de quoi il peut être exclu de la participation.

D Parc des concurrents

- **Il est interdit de pénétrer dans le paddock à l'école avant le samedi 27.06.2026, 16.00 heures.**
- Toute personne ne respectant pas les consignes des chefs de parc peut être exclue de la manifestation.

E Démonstrations/parades (selon les articles 6 et 5 de la LSI/NSR)

- a) Les démonstrations/parades de plus de 5 véhicules sont accompagnées à tout moment par un véhicule de tête et un véhicule de queue. Les deux véhicules sont occupés par un conducteur expérimenté, sous la surveillance du directeur de course.
- b) Les pilotes de démonstration doivent porter des vêtements de sécurité correspondant à la période de la voiture avec laquelle ils participent à la démonstration (les vêtements et les casques conformes aux règlements de la FIA sont strictement recommandés).
- c) Il est strictement interdit de dépasser.

Avenant à l'appel d'offres principal Course de côte REGIONALE

Le texte complet du règlement de la CSN est disponible auprès de l'ASS Sàrl, tél. 031 979 11 11.

Les articles suivants de l'appel d'offres ou du règlement standard ne sont PAS applicables : 9.3, 10.3, 16.2

Art. 1 Généralités

1.2 L'avis de course a été approuvé par la CSN de l'ASS sous le n° de registre Nr. 26-018/NI+

Art. 6 Véhicules admis

6.1 Sont admis les véhicules selon le règlement REG et les véhicules des catégories L2, L3 et L4 qui correspondent au règlement technique de la CSN pour les manifestations LOcales.

Art. 7 Equipement des véhicules

7.1 Les véhicules et les pilotes des catégories LOC L2, L3, L4 doivent au moins présenter les équipements de sécurité applicables au groupe SuperSérie.

Art. 9 Conducteurs admis, permis

9.2 Le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire valable et d'une licence de conducteur valable du niveau REG ou supérieur de l'ASS.

Art. 11 Frais d'inscription

11.1 La finance d'inscription s'élève à CHF 290.00 et doit être transférée ou versée par e-banking ou par bulletin de versement. Les versements sont à effectuer sur le compte de l'**EQUIPE BERNOISE**, CH-3097 Liebefeld. IBAN : **CH48 8080 8007 1328 0170 2** auprès de la banque Raiffeisenbank Steffisburg.

11.2 L'inscription n'est acceptée que si la finance d'inscription a été versée dans le délai fixé à l'art. 10.1.

Art. 21 Entraînement

21.2 Deux manches d'entraînement sont organisées.

21.3 Seules les voitures qui ont passé l'inspection des voitures sont admises aux essais.

Art. 22 Courses

22.2 La manifestation se déroule en au moins deux manches.

Art. 26 Classement

26.1 Le classement se fait sur la base du temps total des deux courses les plus rapides ensemble.

26.2 En cas d'égalité de temps entre deux coureurs, le temps de la première course est déterminant.

26.3 Les classements suivants sont établis :

- Par classes de cylindrée/divisions selon l'art. 6
- Classement général toutes catégories / scratch

Art. 29 Prix et coupes

29.3 Les prix et coupes suivants sont distribués : prix du vainqueur du jour, prix du vainqueur de la classe. Par classe, 1/3 des classés ont droit à un prix. Chaque participant reçoit un prix souvenir.

Art. 30 Remise des prix

30.2 La remise des prix aura lieu le dimanche 28 juin 2026, environ 1 heure après la fin de la course. Le lieu exact sera communiqué dans les dernières directives.

Berne, peut 2026

Le président de la CSN : Andreas Michel
Le directeur de course : Silvio Gaffuri